



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 4

Question écrite n° 21

Texte de la question

M. Roland Nungesser demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme si l'Etat envisage de compléter l'effort de la région Ile-de-France pour financer le supplément de crédits nécessaire pour transformer en liaison souterraine et sous-fluviale le projet d'élargissement, jusqu'alors envisagé en viaduc, de l'autoroute A 4 dans son tronçon commun avec la A 86. Cette dernière solution n'est pas admissible, en raison de ses conséquences urbanistiques sur la ville de Joinville-le-Pont, et notamment de l'accroissement intolérable des nuisances de bruit et de pollution de l'air qui en résulterait. Elle ne peut non plus être retenue du fait de l'atteinte qu'elle porterait au site privilégié des bords de Marne. Il conviendrait préalablement d'examiner toute solution tendant à réduire la différence de prix entre le viaduc et le tunnel en réévaluant les caractéristiques du projet de tunnel tel qu'il a été élaboré par les services de l'équipement. Celui-ci ne semble pas avoir suffisamment tenu compte de l'allègement du trafic qui pourrait résulter des projets de dégagement de la A 4 en amont et en aval de Joinville. De plus, la solution en tunnel s'harmoniserait avec celle qui avait été retenue pour la A 86 dans sa traversée de Nogent-sur-Marne et de la Marne.

Texte de la réponse

Les différentes variantes envisagées pour le passage de l'autoroute A 86 à Joinville-le-Pont ont été étudiées dans leurs moindres détails par l'administration, aidée en cela par des bureaux d'études privés extérieurs. Elles vont d'un passage en viaducs couverts de part et d'autre des viaducs existants, pour un montant de 1 000 MF, à un passage sous-fluvial avec des caractéristiques équivalentes pour un montant trois fois supérieur environ. Par ailleurs, le passage en viaducs couverts a été dimensionné afin de protéger les riverains de toutes nuisances sonores en provenance tant de l'autoroute A 4 que de l'A 86. De même que pour d'autres grands projets d'infrastructures, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme s'attachera à débloquer ce projet en liaison avec le président du conseil régional d'Ile-de-France, et tous les élus locaux concernés, afin de préserver les intérêts tant des riverains que des usagers de la nouvelle infrastructure et d'améliorer la situation existante qui n'est satisfaisante pour personne.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1194

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3557